

COMPTE-RENDU DE SÉANCE
Séance du 18 octobre 2022

Le 18 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DOUCHET Arnaud, Maire.

Présents : MM. DOUCHET Arnaud, JONARD Magalie, MENARD Claudine, FRANÇOIS Marc, COTTIN Gilbert, VASSEUR Jean-Jacques, PONTHEIU Jean-Claude, LAVILLETTE Vanessa, PARMENTIER Régis, JONARD Fabien, GRANDHOMME Didier, BOUTHORS Frédéric, BOROWIAK Emilie.

Absents excusés : Néant.

Absents : MM. ROUCOU Jérémy, LEMAIRE Rémi.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Gilbert COTTIN.

1/ DELIBERATION

Approbation du rapport de la CLECT :

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLECT, notamment la partie concernant la commune de Pas-en-Artois.

Le transfert de charges est le suivant : Une charge d'investissement transférée à la communauté de communes de 4 966 € pour 2022

Soit un versement de 106 510 € en attribution de compensation de fonctionnement à la commune de Pas-en-Artois (article 739211) et une attribution de compensation négative en section d'investissement de 4 966 € pour 2022 (art 13146)

Monsieur le Maire propose de délibérer afin d'approuver le rapport annuel de la commission et d'accepter les conditions de répartition des charges.

Après concertation, les membres du conseil municipal approuvent le rapport de la CLECT et acceptent les conditions de répartition des charges

Tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier la délibération du 02 décembre 2021, notamment en ce qui concerne le traitement des ordures ménagères.

Il propose de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

Tarifs :

Salle et Buvette	Locataire domicilié à Pas		Autre locataire	
	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour
<i>Semaine</i>	60,00 €	30,00€	120,00€	60,00€
<i>Samedi-Dimanche</i>	140,00€	70,00€	265,00€	132,50€
<i>Conférence</i>	50,00€		100,00€	

Tarification pour les Associations : Les Associations regroupant des habitants de la commune ou d'intérêt général pour les administrés, bénéficient de la gratuité pour leurs activités sans but lucratif mais demeurent responsables de toute détérioration.

Pour les associations du village, la 1^{ère} location (à but lucratif) de l'année est gratuite. Les autres manifestations sont payantes (tarif ci-dessus).

Gestion des déchets :

Un supplément de 15 euros sera demandé aux locataires (y compris les Associations) pour le traitement des ordures ménagères sauf s'ils emportent les déchets résultant de la location.

Un deuxième chèque de caution de 50 € sera demandé à la signature du contrat. Il sera rendu au retour des clés si les déchets sont correctement triés.

Après en avoir délibéré, la proposition de M. le Maire est acceptée à l'unanimité.

2/ DEVIS

Filet pare-ballon :

M. le Maire informe l'Assemblée que le filet pare-ballon installé sur le terrain du jeu de paume jouxtant la propriété d'un voisin, M. LEDRU, est en très mauvais état et n'arrête plus les ballons qui se retrouvent dans le jardin dudit voisin. Un devis a été demandé pour un filet de 30,50 m de longueur sur 4,10 m de hauteur auprès de la Société ALTRAD MEFRAN. Il s'élève à la somme de 361,00 euros HT soit 433,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, ce devis est accepté à l'unanimité.

Ligne de vie (Chantier « Eglise »)

Lors de la réunion du 31 août 2022, l'architecte en charge du dossier de notre église a demandé que soit installé au-dessus de la nef un cheminement en bastaings ainsi qu'une ligne de vie afin de permettre une inspection en toute sécurité de la charpente.

Un devis a été demandé à la société KAEFER WANNER à Templemars. Il s'élève à la somme de 1508,00 € HT soit 1809,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, ce devis est accepté à l'unanimité.

Clôture de l'extension de cimetière :

M. le Maire informe l'assemblée que la loi impose aux communes de clôturer les cimetières. Il conviendra donc de clôturer l'extension du cimetière. Un devis a été demandé aux Établissements GOSSET à Avesnes-le-Comte. Il s'élève à la somme de 2 932,08 € HT soit 3 518,50 € TTC

Le devis est accepté à l'unanimité.

Tables pour la salle de l'Abreuvoir :

M. le Maire présente les tarifs de la société JPP. La décision sera prise lors de la prochaine séance car il est envisagé de revoir la réglementation de la location de cette salle.

3/ DOSSIERS EN COURS :

Frais de fonctionnement des écoles :

M. le Maire présente à l'assemblée l'état des dépenses de fonctionnement des écoles pour l'année scolaires 2021/2022. La part qui reste à la charge de la commune de Pas-en-Artois est de 61915,94 € (Moins les participations des communes de Couturelle (20 enfants) et Warluzel (1 enfant)).

Statuts du SIVU :

M. le Maire fait part de la volonté de plusieurs communes rattachées aux écoles de Pas-en-Artois de faire réaliser une étude afin de connaître le montant des travaux qui seront à faire réaliser par le SIVU.

Le Conseil Municipal souhaite que les frais de cette étude soit à la charge des communes demandeuses.

Aire de jeux :

La décision est reportée à une prochaine séance, une demande de subvention DETR pouvant peut-être être demandée.

Dojo :

La construction du dojo a été actée par les communes membres du SIVOM pour un investissement de 450 000 euros. Les travaux devrait débuter en 2023.

Colis des Aînés :

Il sera accordé aux personnes de plus de 75 ans soit 105 personnes (dont 3 en établissement)

La distribution sera assurée par MM. Claudine MENARD, Emilie BOROWIAK, Jean-Claude PONTHEU, Didier GRANDHOMME et Frédéric BOUTHORS.

4/ DIVERS

Éclairage public

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire et afin de réaliser des économies d'énergie, décide qu'à compter du 1^{er} novembre 2022, l'éclairage public sera éteint la nuit de 23h00 à 5h00, excepté pour les nuits de Noël et de Nouvel An.

Une étude sera faite pour remplacer progressivement l'éclairage des bâtiments communaux par des équipements à LED.

Conseil Municipal Jeunes

Après avoir écouté l'exposé de Mme Emilie BOROWIAK, le conseil municipal donne son accord pour la mise en place d'un « Conseil Municipal Jeunes ».

Mme Emilie BOROWIAK et M. Gilbert COTTIN sont chargés de la mise en place de ce conseil (formalités, buts, composition, ...).

Cabinet médical

M. le Maire rend compte de la réunion qu'il a eue avec les professionnels de la santé exerçant sur la commune. Ceux-ci lui ont fait part de leur inquiétude à propos du départ en retraite des médecins de Mondicourt et Saulty. Ils souhaitent qu'au moins un nouveau médecin vienne épauler Mme Anne DELMOTTE et, dans cette éventualité, se demandent comment la commune pourrait l'accueillir.

M. le Maire expose à l'assemblée que trois pistes sont envisageables :

A très court terme (quelques mois), location d'un local appartenant à M. BONNART Philippe.

A moyen terme (l'an prochain), location d'un ou deux bungalows auprès de la société LOCANET.

A long terme (1 an ou 2) : Mise à disposition du local du Comité des Fêtes (à côté du cabinet médical). Un contact a déjà été pris avec la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois et il serait possible d'y créer un local pouvant accueillir 2 cabinets médicaux et même d'y ajouter une extension à l'arrière.

Stationnement des poids lourds rue du Châtelet

M. le Maire évoque le stationnement des poids lourds sur la parking face au collège, notamment pendant les horaires de classe.

Agent recenseur

M. Marc François informe l'assemblée que pour l'instant une seule personne s'est montrée intéressée. Il manque donc encore un agent recenseur.

Séance levée à 0h00.